

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 juin 2021 à 18 H 00.

Date de Convocation : 16 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15/15

Nombre de conseillers présents : 10 : ARNAL René, BREMOND-DICK Caroline, CASTINEL François, CARRIE Catherine, CASANOVA Philipe, CHAPON Loïc, DARGERIE Viviane, Pierre JACQUES, PERRONE Danièle, ROUX Frédéric;

Excusés : DRUILHE Guillaume, Laure FOURNIER, HOANG Isabelle, Caroline PILLON, RAVAUTE Daniel;

Procurations : de Laure FOURNIER à CHAPON Loïc et de Caroline PILLON à CASANOVA Philipe;

Effectif valable : 10+ 2 procurations /15

Président de séance : Frédéric ROUX, Maire ;

Secrétaire de séance : DARGERIE VIVIANE.

Présentation des nouveaux conseillers municipaux élus le 30 mai 2021,

Lecture de la charte de l'élu local

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2021 :

Approbation à l'unanimité des membres présents

Suppression de 2 points à l'ordre du jour :

- Commission communale des impôts directs : propositions de 6 nouveaux titulaires et 2 nouveaux suppléants.

Cette commission, qui siège une fois par an s'est déjà réunie en 2021 et ne se réunira pas avant 2022. Le maire propose aux nouveaux élus de proposer des noms.

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

- Autorisation au Maire de signer la convention pour la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Les trois communes du RPI n'ont pas finalisé ce dossier. La convention sera à signer avant la fin de l'année 2021.

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

Rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Autorisation au Maire de signer une convention pour un partenariat numérique avec l'Education nationale

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

- Délibération autorisant le paiement d'heures supplémentaires

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 juin 2021 à 18 H 00.

DELIBERATIONS

1. Décision modificative : ouverture de crédits pour permettre la régularisation d'écritures d'emprunt et inscription de nouvelles dépenses et recettes

Cette décision modificative va permettre d'ouvrir des crédits au chapitre 042 (opérations d'ordre) afin de passer des écritures comptables de régularisation d'emprunts demandées par la trésorerie. Ces opérations, non budgétaires, n'impactent pas le budget communal.

De nouvelles recettes doivent aussi être inscrites pour prendre suite à la notification des dotations par l'Etat ;

De nouvelles dépenses peuvent donc être inscrites afin d'équilibrer le budget : le maire propose de rajouter 5 661 € au compte 6413 (personnel non titulaire) pour pouvoir faire face aux nécessités de remplacement.

COMPTES
DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Anal.	Objet	Montant
D	F	012	6413	HCS	PERSONNEL NON TITULAIRE	5 661,00
D	F	042	678	HCS	Autres charges exceptionnelles	6 300,00
D	F	67	678	HCS	Autres charges exceptionnelles	3 500,00
Total						15 461,00

COMPTES
RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Anal.	Objet	Montant
R	F	74	74121	HCS	Dotation de solidarité rurale	70,00
R	F	74	7411	HCS	Dotation forfaitaire	2 258,00
R	F	74	74127	HCS	Dotation nationale de péréquation	6 833,00
R	I	040	1641	HCS	Emprunts en euros	6 300,00
Total						15 461,00

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

2. Acquisition foncière dans le cadre de la succession G. Bonnet : parcelles AL 657, AL 659 et AN 351

Suite au décès de Monsieur Gérard Bonnet, des négociations ont été menées par la commune pour le rachat de certaines parcelles.

Le Service des domaines a été saisi afin d'estimer la valeur de ces biens :

- parcelle AL 657 (quartier le Rang, terrain d'une surface de 640 m2) : 57 600 €
 - parcelle AL 659 (quartier le Rang, terrain de 120 m2 avec remise agricole) : 30 000 €
 - parcelle AN n° 351 (quartier la Sybille, terrain d'une superficie de 1030 m2) : 360 €
- Un accord a été trouvé pour une acquisition de l'ensemble de ces biens pour 101.154 €.

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

3. Adressage : attribution de noms à certaines voies communales et chemins ruraux, dépourvus d'appellation

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 juin 2021 à 18 H 00.

Certains chemins ruraux ou voies communales n'ayant pas de noms, il est nécessaire de leur en attribuer un afin de finaliser le dossier d'adressage. Le maire donne lecture des propositions ci-après.

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Début de la voie/ Fin de la voie
CR 11	CR 11 Chemin de Meyrigues	De la RD 33, 2 ^{ème} virage de Meyrigues jusqu'à la RD 33 au lieu dit la Malautière
VC 22 de Saint Laurent	VC 7 Chemin de la Haute Burlière	De la rue de la Mairie jusqu'à la parcelle AL 55
Non nommé	VC 22 de Saint Laurent	de la RD 33 jusqu'à l'intersection avec la VC de la Haute Burlière
CR 103	CR 103 Chemin de Lombard	De la VC 12 Chemin des Faysses jusqu'à la VC 20 Chemin des Pervenches
CR 74 ancien chemin de Céreste à Simiane	CR 74 Chemin des Treimars	Du début de la VC 10 jusqu'à l'intersection avec le CR 76 (ancien chemin de Saint Quentin)

Accord à la majorité (pour : 8+ 1 procuration, abstentions : 2 (Loïc CHAPON et Pierre JACQUES) +1 procuration (Laure FOURNIER)

4. Autorisation au Maire de signer une convention pour un partenariat numérique avec l'Éducation nationale

Dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles primaires, une demande de subvention de 2 450 € a été déposée auprès du Ministère de l'éducation nationale pour un montant de dépenses de 3 500 €. La demande ayant reçu un accord de principe, il s'agit aujourd'hui de permettre la signature de la convention afférente.

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

5. Autorisation au Maire de signer la convention de partenariat avec l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE)

L'ARBE développe une mission d'appui aux collectivités pour la mise en œuvre d'une gestion durable de leurs espaces verts et notamment la réduction de l'usage des pesticides. Pour ce faire, elle a développé différents outils, comme les « jardifiches », qu'elle souhaite mettre à disposition des collectivités et associations. Afin de pouvoir bénéficier gratuitement de ces outils et pouvoir les diffuser aux administrés, la commune doit signer une convention avec l'ARBE.

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

6. Délibération autorisant le paiement d'heures supplémentaires

Nous avons reçu ce jour, une demande de la trésorière qui souhaite qu'une nouvelle délibération vienne préciser les anciennes. Il s'agit d'autoriser le paiement des heures supplémentaires selon les barèmes en vigueur.

Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)

**DECISIONS DU MAIRE
INFORMATION AU CONSEIL ET**

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 juin 2021 à 18 H 00.

QUESTIONS DIVERSES

- Décision du Maire : demande de subvention au titre du contrat de solidarité territorial 2020-2022 : cette subvention permet le financement des opérations de travaux et d'équipement communales à raison de 47 200 € par an sur 3 ans.
- Motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires : lecture du projet de motion proposé par l'Association des Maires de Vaucluse.
Accord à l'unanimité (10 +2 procurations pour)
- Travaux au réservoir de Saint Laurent : des travaux sont en cours sous maîtrise d'œuvre intercommunale pour l'augmentation de la capacité du réservoir à 1 000 m³.
- Programme de rénovation des poteaux incendie : 7 poteaux ont été changés grâce à la subvention FRAT Région d'un montant de 12 000 €
- Information travaux de voirie : des travaux ont été réalisés chemins de Saint Laurent et chemin des Pervenches. Les travaux de réfection du Chemin des Faysses sont à l'étude. Le maire propose de relancer le groupe de travail concernant l'évacuation des eaux de ruissellement.
- L'ARS demande la désignation d'un correspondant ambroisie. Le maire lance un appel à candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 1^{er} juillet 2021.

Le Maire,
Frédéric Roux.